

# ECH@di RESEAU

N° 23

vendredi 8 mai 2020

## SPECIAL COVID-19 (N°8)

La juge du tribunal administratif de Marseille a estimé, face à des centaines de personnes à la rue, malgré le droit inconditionnel à un hébergement affirmé dans la loi et un état d'urgence sanitaire obligeant à un confinement, sans parler de notions de simple humanité, que l'Etat faisait ce qu'il pouvait et « qu'il n'apparaissait pas de carence ». Où sommes-nous quand les juges s'alignent sur les gouvernants au lieu de rendre la Justice ? L'attention aux personnes les plus précaires est un test d'humanité et de démocratie, ces deux biens précieux que nous avons à défendre sans lâcher prise. C'est l'une des tâches qui nous attend après cette période de confinement des corps, mais sûrement pas des esprits. Nous ne sommes pas des enfants et nous n'avons pas attendu des ordres pour nous soucier de celles et ceux qui ont besoin de notre solidarité ; nous allons continuer.

**1° mai** : Nous avons été nombreux à manifester, même de la maison, chacun.e à sa façon pour demander, espérer, croire et affirmer que demain n'est déjà plus comme hier...

**Le Conseil d'Etat** a ordonné la reprise pour le 11 mai, de l'enregistrement des demandes d'asile, car c'est un droit constitutionnel. Il avait été suspendu depuis le confinement avec de graves conséquences pour les personnes en demande d'asile, car il conditionne les « conditions matérielles d'accueil » comme le logement, la nourriture, la santé...

Dans cette ligne, la Préfecture des BdR a publié, le 7 mai, une note sur « la reprise d'activité de l'accueil des demandeurs d'asile... Les missions du Guichet unique de demande d'asile étant particulièrement prioritaires, elles reprendront progressivement » : dès le 11 mai pour les primo demandeurs, puis les « dublinés » à requalifier, et enfin l'accueil au pôle régional Dublin (Note à voir sur le Facebook du Réseau).

**Placement 115 jusqu'au 31 mai au moins.** Le SIAO a confirmé par mail que toutes les personnes ayant été placées à l'hôtel dans le cadre de l'actuelle crise sanitaire, seront maintenues et prises en charge jusqu'au 31 mai en tout cas. Il n'y a pas de visibilité au-delà.

**Titres de séjour en Préfecture** : Pas d'accueil du public pour le moment. Reprise le 11/05 avec pour priorité la remise de titres qui seront effectués par voie postale. Réouverture à partir du 15 juin uniquement sur rendez-vous. Toutes les démarches sont revues avec la création d'un module de rendez-vous pour les premières demandes. Toutes les demandes de renouvellement et les premières demandes d'admission exceptionnelle au séjour s'effectueront par voie postale. Des informations sont à venir sur le site internet du Réseau Hospitalité.

**Référé liberté rejeté** : nous vous avons informés du référé que nous avons déposé au tribunal administratif (Le réseau Hospitalité, la Cimade et la FAS), demandant notamment la mise à l'abri et l'hébergement de toutes les personnes à la rue qui le demandent, en application de la loi. La juge a rejeté la demande car : « il n'apparaît pas, en l'état de l'instruction, de carence justifiant que soit ordonné, au préfet des Bouches-du-Rhône, au motif d'une atteinte grave et manifestement illégale au droit à l'hébergement d'urgence au respect de la vie, au droit de ne pas être soumis à des traitements inhumains ou dégradants ainsi qu'au droit de recevoir les traitements et les soins appropriés à son état de santé, et au droit d'asile, de prendre les mesures, après recensement et mise en place d'un baromètre « 115 » afin de mettre à l'abri les personnes en situation de précarité, et dans des locaux adaptés, si nécessaire par le recours à la réquisition de lieux d'hébergement ». Ce jugement nous apparaît comme un déni de Justice et un mensonge.

**Carte ADA.** En pleine période de confinement et de crise sanitaire, l'OFII impose à des milliers de demandeurs d'asile de remplacer leur carte ADA pour percevoir leur allocation ; important, à lire sur le site de la Cimade : [https://www.lacimade.org/carte\\_ada](https://www.lacimade.org/carte_ada)

**Médecins sans frontières et Maison régionale de santé** ont mutualisé leurs compétences pour édifier un centre de santé au cœur des quartiers Nord. Ainsi, une offre de soins complète s'est improvisée à Malpassé : <http://www.lamarseillaise.fr/MSF> et [Maison Régionale de santé](#)

**Arte Migrante Marseille, avec Arte Migrante Cyprus et Arte Migrante Denver**, lance un appel au partage créatif ! Envie de partager un morceau de musique, une poésie, une chanson une oeuvre artistique et illustration ou tout simplement une réflexion ou un témoignage .. à envoyer à l'adresse mail : [artemigrantemarseille@gmail.com](mailto:artemigrantemarseille@gmail.com) ou à publier directement sur instagram et tague @artemigrantemarseille. <https://www.facebook.com/ArteMigrante>

### Éch@ des solidarités à Marseille

**Aide alimentaire.** Le tableau des aides alimentaires par arrondissement, établi par la Cimade et El Mamba, a été mis à jour le 4 mai, grâce aux contributions de chacun (à adresser à Laurie, [la\\_beill@hotmail.fr](mailto:la_beill@hotmail.fr)) : <https://www.facebook.com/JPCsolidaire/>

**Réseaux « Allô Quartiers Solidaires » de Noailles, Belsunce et Panier** (membres : Destination Famille, CCO Velten, Théâtre de l'œuvre, CS Baussenque, Collectif le Panier en colère, Collectif du 5-novembre, Association les minots de Noailles, instituteurs de l'école des convalescents, école du Cours Julien, APE Chabanon, APE St Savournin ...). Ces réseaux accompagnent 180 familles de

Noailles et du Panier. Cela représente près de 700 personnes. Le but est de proposer un suivi personnalisé et une forme d'aide à l'orientation parmi les dispositifs existants, mais aussi d'apporter un soutien alimentaire à ces familles. Ces réseaux ont besoin de dons pour pouvoir continuer à suivre ces 180 familles de Noailles et du Panier. <https://www.helloasso.com/collectes/allo-quartiers-solidaires>

**Les passeurs de solidarité** tirent la sonnette d'alarme : à lire dans le journal La Marseillaise « <http://www.lamarseillaise.fr/marseille/Alarme> ».

**Au Secours Pop, des besoins plus grands que les moyens.** Dans les antennes du Secours populaire, les membres et bénévoles font face à une demande grandissante de denrées alimentaires alors que les moyens s'amenuisent. L'association lance un appel aux dons. « <http://m.lamarseillaise.fr/secours-pop> ».

**Emmaüs Pointe Rouge** recommence à accueillir les dons, en toute sécurité ! 7 jours sur 7, de 8h à 17h30. <https://www.facebook.com/Emmaüs>

**Théâtre de l'Oeuvre.** Pendant le confinement, le théâtre de l'Oeuvre, dans le 1er arrondissement, a ouvert ses portes au collectif **Ma-raude de Belsunce** tous les soirs pour accueillir les repas préparés par différents collectifs, associations, **Manifesten, la Dar Lamifa...** ou particuliers, autres surplus ou invendus, prêts à être ensuite distribués dans la rue, aux personnes sans toit, le temps de les réchauffer avant de partir, sacs et caddies bras dessus bras dessous, sans oublier le thermos de café et de thé. <https://www.facebook.com/Primi tivi>

**Cité des arts de la rue.** L'espace de création est certes resté un espace de création, mais un jour par semaine depuis fin mars, il a pris des allures de plateforme solidaire pour les familles du nord de la ville. Mardi, pour la dernière distribution sous cette forme avant la fin du confinement, à la Cité des arts de la rue, une vingtaine d'associations sont passées récupérer jusqu'à 1600 colis alimentaires et kits éducatifs. <https://www.laprovence.com/Cité des arts de la rue>

**Serge, producteur de fruits et légumes** de Saint Remy de Provence, qui vient en temps normal chaque samedi sur le site de la communauté Emmaüs Pointe Rouge, a fait don de plus de 30 caquettes de légumes aux bénévoles mobilisés pour les familles des élèves du collège IZZO de Marseille.

**Les cyclistes solidaires** ont assuré la livraison des colis préparés par Emmaüs aux familles des élèves de l'école Chabanon.

**Le propriétaire de « La folie du burger »**, rue de Rome et aux trois Lucs, a distribué des burgers aux plus démunis et lance un appel à la générosité des Marseillais à travers une cagnotte en ligne et dans ses établissements : <https://www.laprovence.com/restaurateur>

## Les appels « Hébergement » depuis fin avril

Depuis fin avril, le Réseau Hospitalité a reçu et relayé 3 demandes d'hébergement, pour deux adultes et une jeune-femme avec deux enfants.

Le Réseau a aussi relayé 3 recherches de logement pour des personnes pouvant payer un loyer, en dessous du prix du marché, à un bailleur solidaire (1 femme seule, 1 famille avec 2 enfants, 1 famille avec 3 enfants).

Rappelons que nous souhaitons développer un réseau de propriétaires solidaires qui accepteraient de louer à un petit prix pour une période fixée. Si vous êtes intéressé.e.s par ce projet, contactez-nous ([contact@reseauhospitalite.org](mailto:contact@reseauhospitalite.org)).